

10 septembre 1594

ARCHIVES DE L'ETAT
AJONS

Je vous prie de lui dire de passer à
Gien, de l'inscriteur de
saint-james marquis de
compaignie et de l'inscriteur

[illegible]

De hinc deinceps, eorum solus et ordinatus
eorum confingit. De hoc de hoc infirmis sine alio filio

[illegible][illegible][illegible]

